

**VILLE DE LA FERTE GAUCHER**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2008**

L'an deux mille huit, le quinze février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Docteur JAUNAUX, Maire.

**Etaient présents** : Dr JAUNAUX. Maire-. MM. MONDOLOT. Mr DELISLE. Mme DOUBLET. Mr LEFORT. Mr. CRAPART. Mr GUINAND. Mr REVOILE. Mme LAVIRON, Adjoints.  
Mme VIAENE. Mr VAN ACKER. Mme DARSON. Mme MASSON. Mr JACQUES. Mr TEINTURIER. (à partir de la délibération n° 203). Mr GERMON. Mr DELAUNAY. Mr KECK.

**Absents excusés** : Mr PAILLA. Mme VAN PRAET. Mr CHEMEL. Mme BILLAUD. Mme BELKANEM. Mme CAIN.

Le compte rendu du dernier Conseil a été adopté à l'unanimité.  
Secrétaire de séance : Mr JACQUES Daniel

Date de convocation/affichage : 07.02.2008  
Date affichage compte-rendu : 22.02.2008

-----

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ŷ ACCEPTE de rajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :

- Travaux d'aménagement de l'Ecole Maternelle « Les Grenouilles » marchés à intervenir
- Travaux d'aménagement de la zone des Grenouilles marché à intervenir

ŷ DECIDE d'attribuer une subvention de 19 537 € à l'école élémentaire pour l'organisation de deux classes de découverte du 18 au 23 février 2008.

ŷ AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat de concession de fréquence avec la Société DESMAREZ pour un émetteur-récepteur supplémentaire aux Services Techniques,  
Montant annuel de la redevance : 435,42 € HT pour un total de 6 émetteurs-récepteurs.

ŷ ACCEPTE le remboursement de la somme de 302,27 € par DEMONIAK MOTORS correspondant à la consommation EDF à l'Hôtel d'Entreprises que la commune avait été amenée à régler en attendant la pose du compteur à son nom.

ŷ APPROUVE les statuts du syndicat petite enfance – enfance – jeunesse présentés

*Monsieur JAUNAUX explique que la clef de répartition a fait l'objet d'un débat avec les Maires et il est évident que La Ferté-Gaucher paiera plus.*

ŷ DECIDE de procéder à une révision systématique des loyers des cellules de l'hôtel d'entreprises tous les ans à la date anniversaire de la décision soit le 10 avril suivant l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE.

Loyer initial fixé par délibération du 10 avril 2006 : 572 € HT  
Révision du 10.04.2007 indice 4<sup>ème</sup> trimestre 2006 • 1406

Loyer à ce jour : 603,78 €

*Arrivée de Monsieur TEINTURIER*

Ÿ AUTORISE le Maire ou M. MONDOLOT à signer un Bail pour la location de trois cellules dans l'hôtel d'entreprises avec :

La Société ESTEVES CONSTRUCTION

représentée par Mademoiselle ESTEVES Kelly, Gérante.

Désignation du bien loué :

\* cellule d'une superficie de 125 M2 portant la lettre K et comprenant un bureau et des sanitaires.

\* Deux places de parking

Date d'entrée : 1<sup>er</sup> février 2008

Durée du bail Commercial : 9 ans

Loyer mensuel : 572 € HT payable par mois et d'avance

Dépôt de garantie : 1144 € soit 2 mois de loyer

HM France RENOV

représentée par Monsieur HAMMAMI

Désignation du bien loué :

\* cellule d'une superficie de 125 M2 portant la lettre I et comprenant un bureau et des sanitaires.

\* Deux places de parking

Date d'entrée : 3 décembre 2007

Durée du bail précaire : 23 mois

Loyer mensuel : 572 € HT payable par mois et d'avance

Dépôt de garantie : 1144 € soit 2 mois de loyer

GUILLOUARD Corine

représentée par Madame GUILLOUARD Corine

Désignation du bien loué :

\* cellule d'une superficie de 125 M2 portant la lettre A et comprenant un bureau et des sanitaires.

\* Deux places de parking

Date d'entrée : 1<sup>er</sup> février 2008

Durée du bail précaire : 23 mois

Loyer mensuel : 603,78 € HT payable par mois et d'avance

Dépôt de garantie : 1 207,56 € soit 2 mois de loyer

*Monsieur DELAUNAY fait remarquer que les loyers sont peu onéreux.*

Ÿ ACCEPTE de dissoudre la Caisse des Ecoles qui est en sommeil depuis plusieurs années.

Ÿ EMET un avis favorable à la demande de Leader Price qui sollicite l'autorisation d'ouverture les dimanches de 9 H à 13 H.

Ÿ A la suite des différentes procédures de mise en concurrence concernant la réhabilitation et l'extension de l'école maternelle « Les Grenouilles » rue Ernest Delbet, la commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes :

|               |                                              |                                   |                    |               |
|---------------|----------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|---------------|
| <b>LOT 4</b>  | Couverture, zinguerie, étanchéité, isolation | <b>ROQUIGNY</b>                   | <b>29 990,55 €</b> | <b>Retenu</b> |
| <b>LOT 8</b>  | Electricité, éclairage                       | <b>S.B.H.</b>                     | <b>21 413,50 €</b> | <b>Retenu</b> |
| <b>LOT 11</b> | Peintures, revêtements de sols souples       | <b>TOURET (y compris options)</b> | <b>14 489,00 €</b> | <b>Retenu</b> |

|              |                                               |                                 |                    |               |
|--------------|-----------------------------------------------|---------------------------------|--------------------|---------------|
| <b>LOT 2</b> | Serrurerie, menuiserie aluminium              | <b>Métallerie MONTÉGUT</b>      | <b>44 127,00 €</b> | <b>Retenu</b> |
| <b>LOT 3</b> | Charpente bois                                | <b>DE CART Charpente</b>        | <b>7 348,00 €</b>  | <b>Retenu</b> |
| <b>LOT 5</b> | Menuiseries extérieures bois                  | <b>WIMMERS</b>                  | <b>7 200,00 €</b>  | <b>Retenu</b> |
| <b>LOT 6</b> | Menuiseries intérieures bois                  | <b>WIMMERS</b>                  | <b>17 205,81 €</b> | <b>Retenu</b> |
| <b>LOT 7</b> | Doublages, cloisons, faux-plafonds, isolation | <b>SOPIC (y compris option)</b> | <b>32 101,20 €</b> | <b>Retenu</b> |

|               |                                                                    |                                   |                     |               |
|---------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------|---------------|
| <b>LOT 1</b>  | Démolitions, fondations, maçonnerie, canalisations, réseaux divers | <b>ZERRA</b>                      | <b>131 480,72 €</b> | <b>Retenu</b> |
| <b>LOT 9</b>  | Plomberie, appareils sanitaires, chauffage, VMC                    | <b>LEFEVRE (y compris option)</b> | <b>29 653,18 €</b>  | <b>Retenu</b> |
| <b>LOT 10</b> | Carrelage, Faïence                                                 | <b>SCRS</b>                       | <b>17 481,67 €</b>  | <b>Retenu</b> |

**Total de l'opération : 352 490,63 €**

*L'Etat nous versera 38 000 € de subvention, dans le cadre du CONT.A.C.T. nous percevrons : (la totalité du coût – 38 000 €) /2.*

*Dans le CONT.A.C.T sont également prévus les travaux de l'Espace Alain Peyrefitte.*

*Monsieur KECK souhaite connaître les délais d'exécution des travaux.*

*Messieurs MONDOLOT et REVOILE expliquent que de 11 mois, nous sommes passés à 9 mois mais que le délai peut encore être revu à la baisse.*

ý AUTORISE le Maire ou le Premier Adjoint à signer le Marché à intervenir avec l'entreprise WIAME TP pour exécuter les travaux de la zone des Grenouilles après avoir obtenu dans les critères pondérés le maximum de points attribués en proportion de :

- 50 % pour le prix des prestations
- 30 % sur la valeur technique du projet
- 20 % pour le délai d'exécution

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements de :*

*- Mme FROELIGER, psychologue scolaire, pour l'acquisition du WISC IV (test très utile pour l'orientation des enfants).*

*- AUTOSPORT COULOMMIERS pour le prêt du terrain qui a permis l'organisation du gymkhana automobile*

*- la commune de CHOISY EN BRIE pour l'intervention de nos agents techniques pour la pose et la dépose des illuminations de Noël.*

*Le Maire,  
Dr Yves JAUNAUX*